

ASSEMBLÉE NATIONALE

14 septembre 2023

POUR LE PLEIN EMPLOI - (N° 1528)

Retiré

AMENDEMENT

N° AS1260

présenté par

M. Gernigon, M. Marcangeli, M. Valletoux, M. Batut, M. Albertini, M. Alfandari, Mme Bellamy, M. Benoit, Mme Carel, M. Favennec-Bécot, Mme Félicie Gérard, M. Jolivet, M. Kervran, Mme Kochert, M. Lamirault, M. Larsonneur, Mme Le Hénanff, M. Lemaire, Mme Magnier, Mme Moutchou, M. Patrier-Leitus, M. Plassard, M. Portarrieu, Mme Poussier-Winsback, M. Pradal, Mme Rauch, M. Thiébaud, M. Villiers et Mme Violland

ARTICLE 4

À l'alinéa 21, après la référence :

« L. 5316-1 »,

insérer les mots :

« , les structures mentionnées à l'article L. 710-1 du code de commerce, à l'article L. 510-1 du code rural et de la pêche maritime et à l'article L. 311-1 du code de l'artisanat ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

L'objectif de cet amendement est d'intégrer les chambres consulaires, que sont les CCI, chambres d'agriculture et chambres des métiers et de l'artisanat au réseau « France Travail ».

Au cœur de cette démarche se trouve la volonté de créer un continuum optimal entre les différentes entités qui gravitent autour des politiques de l'emploi.

Nous souhaitons mettre en avant les actions du pôle emploi, centrées sur le reclassement professionnel, et la connaissance précise des besoins et des offres du marché qu'ont les chambres consulaires. Ces chambres sont en contact direct avec le tissu économique local, comprennent ses dynamiques et sont souvent les premières à être informées des opportunités et des besoins. En intégrant ces chambres au réseau « France Travail », on envisage non seulement une meilleure coordination des efforts, mais également une optimisation de la mise en relation des demandeurs d'emploi avec les entreprises. Ceci, en fin de compte, réduit le temps de chômage et assure une meilleure adéquation entre les compétences disponibles et les besoins des entreprises. Il est donc impératif, dans une logique de synergie et d'efficacité, de considérer l'intégration des chambres

consulaires dans ce réseau, renforçant ainsi la cohésion des actions menées au service de l'emploi en France.